

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2006055**

**Signataire : EG/ED/MP**

**OBJET : Marché pour l'aménagement de terrain et dalle béton pour l'installation d'une salle des fêtes provisoire, 10-12 rue de la Gare. Avenant n°1 au lot n°1.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°1 du marché cité en objet,

Considérant que le loueur de la salle des fêtes provisoire n'ayant pas précisé le degré de finition de la plate-forme recevant ladite structure, et que les prestations décrites et exécutées dans le cadre du marché sont en conséquence insuffisantes, il y a lieu de réaliser certains travaux pour permettre la pose et l'exploitation de la structure dans de bonnes conditions,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°1 V.R.D, abattage d'arbres du marché cité en objet avec la société COCHERY Ile de France.

Cet avenant sanctionne une plus-value de 30.206,53 euros TTC portant le montant du marché de 164.940,13 euros TTC à 195.146,66 euros TTC.

Le Maire